
Mickaël Wilmart

Silvio Ferrari, W. Cole Durham Jr., Elizabeth A. Sewell (éds.), *Law and Religion in Post-Communist Europe*

Louvain, Peeters, 2003, 427 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Mickaël Wilmart, « Silvio Ferrari, W. Cole Durham Jr., Elizabeth A. Sewell (éds.), *Law and Religion in Post-Communist Europe* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 138 | avril - juin 2007, document 138-41, mis en ligne le 12 septembre 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/6172>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://assr.revues.org/6172>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Mickaël Wilmart

Silvio Ferrari, W. Cole Durham Jr., Elizabeth A. Sewell (éds.), *Law and Religion in Post-Communist Europe*

Louvain, Peeters, 2003, 427 p.

Pagination de l'édition papier : p. 97-251

- 1 Silvio Ferrari et ses collègues publient ici un outil de travail essentiel pour la compréhension de l'évolution des relations État/Église dans les anciens pays communistes européens. Les régimes socialistes n'ont pas tous appliqué la même politique vis-à-vis de la religion, certains étant plus tolérants comme la Pologne, d'autres allant jusqu'à l'interdiction complète comme l'Albanie. Toutefois, en application des principes du marxisme-léninisme, tous ont pratiqué la propagande antireligieuse et favorisé l'athéisme. Il était donc nécessaire d'explicitier les nouveaux rapports instaurés après la chute du communisme et de décrire la voie prise par chacun des pays en vue d'établir la liberté religieuse.
- 2 L'ouvrage est constitué d'articles portant sur un total de dix-sept pays, constitués sur un plan à peu près identique et rappelant le contexte historique et social avant de décrire les différents statuts légaux, les décisions et les pratiques législatives concernant la religion. Ce choix de notices standardisées permet une consultation aisée et efficace et rend ce livre très précieux au chercheur désireux d'une information rapide.
- 3 Il est impossible bien évidemment de résumer ici le contenu de chacun des articles. Quelques traits généraux peuvent cependant être dégagés.
- 4 Tout d'abord, il apparaît clairement que la législation en matière de religion est essentiellement fondée sur la notion de liberté religieuse individuelle. La liberté de conscience est ici accordée dans le cadre de la réaffirmation des libertés individuelles après l'avènement de la démocratie. Cependant, certains pays à majorité orthodoxe, comme la Moldavie, entendent, à l'instar de la Grèce, limiter les possibilités de prosélytisme. De façon unanime, les anciens pays communistes insistent sur l'existence d'une tolérance entre les croyants de différentes confessions. Certains, comme l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie ou la Slovaquie ont même inscrit cette déclaration dans leur constitution, faisant du conflit interreligieux un acte anticonstitutionnel.
- 5 En ce qui concerne plus précisément les relations État/Église, le modèle choisi est celui de la séparation. Certes, quelques pays comme la Bulgarie font mention dans leur constitution d'une religion traditionnelle (reprenant ainsi le modèle grec) mais il n'existe plus de véritable religion d'État. Le modèle de séparation n'est toutefois pas forcément celui de la laïcité (ce mot est mentionné uniquement dans la constitution russe) mais plutôt de l'autonomie respectée. États et Églises entendent ainsi gérer leurs affaires de façon tout à fait indépendante. Mais ceci n'empêche pas la possibilité d'étroites collaborations entre les pouvoirs publics et les autorités religieuses, l'État accordant parfois aux communautés religieuses un soutien financier ou logistique.

Pour citer cet article

Référence électronique

Mickaël Wilmart, « Silvio Ferrari, W. Cole Durham Jr., Elizabeth A. Sewell (éds.), *Law and Religion in Post-Communist Europe* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 138 | avril - juin 2007, document 138-41, mis en ligne le 12 septembre 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/6172>

Référence papier

Mickaël Wilmart, « Silvio Ferrari, W. Cole Durham Jr., Elizabeth A. Sewell (éds.), *Law and Religion in Post-Communist Europe* », *Archives de sciences sociales des religions*, 138 | 2007, 97-251.

Droits d'auteur

© Archives de sciences sociales des religions
